

M. Mme :
Adresse :

Le

Monsieur Michel SAINT-AMAND
Commissaire enquêteur
2 rue du Stade

17460 CHERMIGNAC

Enquête publique sur le projet de voie nouvelle

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La municipalité a entrepris de réaliser une voie nouvelle entre la place du Rhâ et le rond-point situé à l'entrée du Parc Raymond Vignes.

Les travaux ont débuté à la mi-mars mais ont été arrêtés quelques jours après à la demande du Sous-Préfet, les avis et autorisations nécessaires n'ayant pas été sollicités.

Le promontoire rocheux séparant les deux anciennes carrières est cependant largement entaillé et, face à ce fait accompli, la tentation peut être de poursuivre les travaux sans se poser plus de question ... mais telle n'est pas, à mon sens, la bonne démarche.

La bonne démarche consiste à se demander, d'une part dans quel cadre la voie nouvelle s'inscrit-elle et quelle est son utilité, d'autre part quelles sont ses incidences négatives et comment y est-il remédié ?

A ce jour la voie nouvelle projetée ne s'inscrit dans aucun plan d'aménagement d'ensemble du centre ville adopté par la Municipalité après une concertation effective. La Municipalité a-t-elle ou non renoncé à la mise en sens unique, voire en voie piétonne, de l'avenue de la République ? Le déplacement de la Salle des fêtes et du Marché est-il toujours envisagé ? Tant que ces questions resteront en suspens, réaliser la voie nouvelle, serait, une fois de plus, mettre la charrue avant les bœufs.

Par ailleurs, la voie nouvelle ne peut constituer une véritable voie de contournement du fait de ses accès difficiles, notamment sur l'avenue de Courlay, et elle n'apporte en réalité pas grand chose par rapport à la rue du Logis Vert existante où la circulation ne pose quelques problèmes au pire que 2 à 3 heures par jour 4 à 5 semaines par an. N'y a-t-il pas d'autres priorités plus cruciales dans la Commune ?

S'agissant des incidences négatives, la voie nouvelle compromet l'unité du boisement de la falaise du Rhâ, ce qui le fragilise .

Ses conséquences sur l'équilibre commercial du centre-ville n'a fait l'objet ni d'étude, ni de véritable concertation avec les commerçants.

Si la voie nouvelle est réalisée, les joueurs de pétanque seront privés d'une partie importante de leur terrain d'activité qu'elle amputera largement.

Or, sur ces différents points, aucune mesure compensatoire n'est envisagée (le projet prévoyant simplement d'assurer par une passerelle la continuité du cheminement piétonnier entre la rue Samuel Bessé et le Marché.)

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande d'exprimer un avis négatif sur le projet de voie nouvelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.